

5 MARS 1955

concernant Royan et le Front de Mer.

Il prend également à sa charge dans une des frètes proportionnelles (700.000 fr.) la construction des dykes sur la côte de Beauté, 150.000 fr. seront versés par le Syndicat d'Initiatives de Royan, 150.000 fr. seront pris en charge par la commune ou budget.

Le budget de 50.000 exemplaires sera également fait en anglais, allemand et espagnol.

En compensations du gros effort consenti, le S.I. de Royan a demandé de bien vouloir étudier la possibilité d'augmenter la subvention qui lui est accordée.

Adopté à l'unanimité.

Regularisation de certains crédits

Le Conseil Municipal.

Y a sa délibération en date du 24 novembre 1954 relative à la régularisation de la convention du 15 février 1936 concernant l'exploitation de la Gare routière par M. Rottignol concessionnaire.

Y a la délibération de M. le Préfet de la Charente Maritime en date du 23 février 1955.

decide

qu'il y a lieu de modifier le 2^e alinéa de la délibération susvisée de la façon suivante:

"Cette demande d'autorisation n'a pu être maintenue car après étude l'affaire est apparue comme génératrice de gros troubles

lue est le

à été

la santé

faire une

sa lettre

ait d'une

pendre le

ines.

Recevez

ent à M. le

communal

à cause son

Attribués

contenus-

A) Gare routière.

approuvée le 19.4.55

55023

Évidemment que les dépenses de la trésorerie ne peuvent
s'opérer à fait face aux mandatement importants qui doivent avoir
lieu dans les prochains mois.

C'est devant que les dépenses s'élèvent de manière à rendre
ou par expropriation sont naturellement financés par emprunts.

Il s'agit surtout de la commission des finances
autonome

19) M. le Maire a contracté un emprunt de 10 millions au taux
de 5, 1/2 % remboursable en 30 ans après la guerre d'
Épargne de dépenses.

20) M. le Maire a contracté un emprunt de 20 millions remboursable
en 30 ans au taux de 5 1/2 % après la guerre des décrets et
L'ont garantis

decide

de voter les contributions additionnelles extraordinaires destinées au
paiement des annuités des dits emprunts.

Approuvé à l'unanimité

Demande des Nouvelles Écoles.

M. le Préfet de son vœu autorise du 15 Juin

au 15 septembre le départ des employés le dimanche matin. Le report
échant attendu le dimanche après midi et un report compensateur d'
une journée toutes les quatre années.

Le Conseil Municipal donne son avis favorable

M. le Maire. Boudelle. Payeur et Guichard. (signatures)